

FINANCES

Décision n°2025-171 : Modification de la décision 2025-135 - M57 : virement de crédits de chapitre à chapitre

1 DOCUMENT - Publié le 17 juillet 2025

DÉCISION
N° 2025-171
Président :
Président / Secrétaire :
Véto : 17 JUIN 2025

FINANCES
Modification de la décision 2025-135 - M57 : virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Président du Grand Lac,

- Mr. le conseiller territorial, et notamment l'article 15.1-1-3
- Mr. le délégué territorial du Grand Lac communautaire en date du 28.01.2024 approuvant le budget prévisionnel 2024 et autorisant le président à procéder à des renouvellements et émissions en vertu de l'article 15.1-1-3, à l'exception des dépenses relatives aux cotisations et versements dans le cadre de l'art. 15.1-1-3 concernant les dépenses relatives au Président des délégations (l'autorisation d'effectuer des renouvellements à l'exception ou l'inverse).
- Mr. le délégué territorial du 25 mai 2025.

Constatant que la décision 2025-135 est entachée d'une erreur insuffisante au niveau du dépassement de crédit, de la surpersonnalisation et du dépassement de l'article 21 du chapitre 10.

SÉDION :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 1

Article 1 de la décision 2025-135 est modifié de la manière suivante :

+ D'autoriser les virements de crédits suivants :

DETACHABLE	FONCTION	NATURE	TYPE	COMPTAGE	MONTANT
2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	0,00€
2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	0,00€

Decision sur l'autorisation du virement + 2025-135 à 2025-135 au montant de 0,00€ à l'exception de l'art. 2025-135 des virements à transaction au tiers.

DETACHABLE	FONCTION	NATURE	TYPE	COMPTAGE	MONTANT
2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	0,00€
2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	2025-135	0,00€

ARTICLE 2 : CARACTÈRE EXÉCUTIF

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme le Président de la Région
- Mr. le Président



DEC_2025-171.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 314,2 KO)



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.